

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JAMETZ du 14 avril 2011

Le 14 avril 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, MINE Sébastien, ROSQUIN Jean-Jacques, DEHUT Bernard, GERARD André Mmes HERBIN Eliane et GUITTON Gaëlle.

Absents : Mrs MALCUIT Ludovic et GILMAIRE Fabrice

Ordre du jour :

- Présence de Mr THALGOTT de la CAUE de la Meuse qui fait part de l'avancement de la réflexion sur le projet de traversée de la commune
- Questions diverses

Mr THALGOTT expose :

- le fonctionnement de la CAUE ainsi que les méthodes d'accompagnement qui sont gratuits,
- les différents points à problèmes sur la traversée de la commune,
- le montage du projet ainsi que sa conception,
- la circulation des piétons,
- la vitesse des véhicules pendant la traversée,
- les différents choix dans les priorités,
- l'aide apportée par la CAUE dans le choix d'un maître d'œuvre (concepteur)

Suite à cet exposé, le Conseil Municipal, après délibération, donne son accord à l'unanimité pour une avancée dans le projet des trottoirs.

Questions diverses :

- Mr LAMBERT présente la demande écrite de Mr GILMAIRE Dominique qui souhaite l'autorisation de la commune de rejeter les eaux provenant du busage envisagé devant son hangar afin d'évacuer les eaux dans le fossé communal. Après délibération, les conseillers acceptent à l'unanimité la pose des buses de Mr GILMAIRE Dominique.
- Les membres de la Commission de Voirie se sont rendus Chemin Fromiprés et Chemin des Pâquis pour vérifier la remise en état que Mr DRAPPIER Thierry devait effectuer avant le 15 avril 2011. Après vérification, les travaux ont bien été faits. Par conséquent, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la réparation du Chemin de Fromiprés ainsi que celle du Chemin des Pâquis.

- Mr le Maire présente aux membres du Conseil les propositions de financement qu'il a reçu pour assurer le financement de l'aire d'accueil du Lavoir. Après délibération, les Conseillers acceptent à l'unanimité la réalisation d'un emprunt, le plus intéressant, et autorisent le Maire à signer le contrat.
- Fleurissement de la commune :
Mr LAMBERT informe les Conseillers que Mme PRUD'HOMME arrosera les bacs à fleurs qui seront sur les fenêtres de la Mairie.
Les bacs en bois devront être mis en place.
Mr QUINTIN et Mme HERBIN s'occuperont de l'achat et de la mise en place des fleurs.
- Lors de sa séance du 25 février 2011, le Conseil Municipal avait voté pour la vente de la Gravure par soumission cachetée sans en déterminer le prix de réserve. Les Conseillers décident donc, à l'unanimité, un prix de réserve.